

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le lundi vingt-trois mars deux mille vingt (23 mars 2020).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi vingt-trois mars deux mille vingt (23 mars 2020) à 16 h, à huis clos, par conférence téléphonique, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5

et par conférence téléphonique :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière.

Monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, est absent.

**SOUS** la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 20 mars 2020.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

### **RÉSOLUTION 20-103**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal :

- retire le sujet suivant de l'ordre du jour de la présente séance :
  - Taux d'intérêt portant sur les créances pour une période déterminée
- renonce à l'avis de convocation pour ajouter, à l'ordre du jour de la présente séance, le sujet suivant :
  - Fermeture des parcs et espaces verts municipaux et du quai de Sainte-Angèle-de-Laval

et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 20-104**

#### **MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AVRIL 2020 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 19-376**

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de la résolution numéro 19-376 adoptée à la séance du 4 novembre 2019, le conseil municipal établissait le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année civile 2020;

**CONSIDÉRANT** les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, le conseil municipal désire modifier l'heure de la séance ordinaire du 6 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :**

Le conseil municipal fixe l'heure du début de la séance ordinaire du **6 avril 2020 à 16 h**, plutôt qu'à 19 h 30, tel que prévu au calendrier des séances ordinaires établi aux termes de la résolution numéro 19-376 adoptée à la séance du 4 novembre 2019, et modifie cette résolution en conséquence.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 20-105**

**FERMETURE DES PARCS ET ESPACES VERTS MUNICIPAUX ET DU QUAI DE SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL**

---

**CONSIDÉRANT** les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 et afin d'assurer la sécurité des citoyens, la Ville désire fermer tous les parcs et espaces verts municipaux ainsi que le quai de Sainte-Angèle-de-Laval, et ce, afin de soutenir les efforts et les mesures mises en place par le gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :**

Le conseil municipal ferme au public tous les parcs et espaces verts municipaux ainsi que le quai de Sainte-Angèle-de-Laval, et ce, pour une période indéterminée.

**ADOPTÉE**

Période d'intervention des membres du conseil.

**RÉSOLUTION 20-106**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 16 h 05.

**ADOPTÉE**

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**Jean-Guy Dubois, maire**

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**